

Date de dépôt : 10 mai 2011

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier

- a) P 1756-A pétition pour que la FAS'e ait des moyens financiers supplémentaires**
- b) P 1763-A pétition pour la restitution de la totalité du temps de travail d'animation de la Maison de quartier Asters-Servette**

Rapport de majorité de M^{me} Mathilde Chaix (page 1)

Rapport de minorité sur la P 1756 de M. Miguel Limpo (page 10)

Rapport de minorité sur la P 1763 de M^{me} Irène Buche (page 12)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M^{me} Mathilde Chaix

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions s'est réunie à deux reprises pour étudier les pétitions P 1756 pour que la FAS'e ait des moyens financiers supplémentaires et P 1763 pour la restitution de la totalité du temps de travail d'animation de la Maison de quartier Asters-Servette. Lors de la première séance il a été décidé de traiter conjointement les deux objets. Les deux séances consacrées à ces objets ont été présidées par M. Antoine Droin. Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier que la commission remercie.

Audition des représentants des pétitionnaires de la pétition P 1756

La Commission auditionne M^{me} Danielle Vallotton, présidente et M. Jean-François Molins, vice-président, pour le comité de gestion de l'association du Jardin Robinson de Balexert.

M^{me} Valotton, après s'être présentée et avoir présenté M. Molins, explique que la pétition a été rédigée en mai 2010, suite à la suppression de 10% d'un poste d'animateur en septembre 2009 et à une nouvelle suppression de 10% de poste en janvier 2010. Il a été envisagé de supprimer l'ouverture du centre le mardi après-midi et de restreindre les prestations le lundi. Suite à une injection d'argent il n'a pas été nécessaire de procéder à ces coupes dans les prestations et les pétitionnaires se sont alors demandé s'il convenait de retirer la pétition. Un conseiller municipal de Vernier leur ayant conseillé de la maintenir, la pétition n'a pas été retirée.

Question des commissaires

En réponse à des questions d'un commissaire (V), M^{me} Valotton indique que la pétition a en outre été envoyée à la commune de Vernier pour information. Mme Vallotton précise encore que bien que le Jardin Robinson n'ait pas eu de contacts particuliers avec d'autres maisons de quartier sur ce sujet, il lui semble que le problème est général puisque toutes ont été traitées de la même manière. C'est la démission quasi simultanée de deux personnes qui a révélé le problème au Jardin Robinson. Le centre n'a pas perdu d'argent mais du temps de travail soit deux fois 10%. Le centre est en outre aidé pour les heures supplémentaires durant les vacances scolaires mais pas pendant l'année.

Un commissaire (PDC) remarque que finalement les postes ont été récupérés et demande s'il y aura d'autres suppressions de postes. M^{me} Vallotton reconnaît ne pas savoir, indique que compte tenu de la situation au DIP, le futur ne s'annonce pas très positif. En réponse à une question de ce même commissaire, M^{me} Vallotton indique que la subvention de la commune de Vernier est de 85 000 F.

Un commissaire (R) remarque que cette pétition est en fin de compte préventive et qu'il ne souhaite pas s'en occuper en l'état puisqu'elle ne correspond plus à aucun besoin. Il préférerait que les pétitionnaires rédigent une nouvelle pétition le jour où le besoin s'en fera sentir.

Un commissaire (MCG) s'interroge sur le mode de fonctionnement du Jardin Robinson. M^{me} Valotton explique que quatre animateurs travaillent à 75 % et huit à dix moniteurs travaillent selon des horaires variables. Les animateurs et les moniteurs sont rémunérés par la FASE, alors que le comité,

et en particulier les personnes entendues ce jour, sont bénévoles. Par ailleurs, Mme Vallotton explique que la seule collaboration avec les cuisines scolaires est l'utilisation des locaux du Jardin Robinson par les cuisines scolaires.

Une commissaire (R) remarque que le titre de la pétition ne correspond pas à son texte qui ne cible que le Jardin Robinson et demande quels sont les arguments mis en avant par le conseiller municipal qui a conseillé aux pétitionnaires de maintenir leur pétition. M^{me} Vallotton fait remarquer que le texte évoque aussi un arrêt de l'hémorragie des restrictions budgétaires de la FASE et que le conseiller municipal pensait qu'il fallait déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Une commissaire (S) rappelle que c'est l'ACG qui a permis de trouver une solution mais elle remarque que le problème n'est pas réglé pour 2012, et demande quelles sont les tranches d'âges des enfants dont s'occupe le centre. M^{me} Vallotton explique que le Jardin Robinson prend en charge des enfants de quatre à douze ans dans le cadre d'un accueil libre pour des activités diverses (menuiserie, poterie, etc...). Pendant les vacances le centre propose un repas à midi et un accueil sur inscription le matin, alors que l'accueil reste libre l'après-midi. Le centre peut recevoir une cinquantaine d'enfants par jour pour environ quatre-vingt demandes. Le coût pour les parents est de 30.- / semaine pendant les vacances et 5.- / repas le mercredi hors vacances scolaires. Aucune cotisation n'est demandée ; le Jardin Robinson n'a donc aucun revenu propre.

Un commissaire (L), que le maintien de cette pétition ne trouble pas, s'intéresse aux conséquences de la mise en place de l'horaire continu. Mme Vallotton explique que ce sujet est à l'ordre du jour des prochaines séances et qu'elle ne sait pas encore quelles seront les implications.

Audition de M. Alain-Dominique Mauris, président du Conseil de Fondation et de M. Yann Boggio, Secrétaire général de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)

M. Mauris signale que M. Boggio est en poste depuis septembre dernier et fait un petit exposé relatif au financement de la FASE. La FASE est soumise à une convention collective. 95% de son budget est dévolu aux salaires des animateurs et des moniteurs. Les déficits se sont creusés parce que l'État n'a pas versé l'entier du budget ainsi qu'en raison de l'augmentation des besoins. D'entente avec l'ensemble des partenaires, il a alors été décidé de répartir l'effort financier à fournir sur tous les centres en diminuant les prestations sans licencier une seule personne. Ce qui a été fait. Le FI a ensuite permis de compléter le financement (soit 800 000 F) sur deux

ans, entraînant la remise en place de toutes les prestations. M. Mauris conclut qu'il est difficile d'avoir une vision générale de qui finance quoi pour le moment et il remarque que la FASE a donc deux ans pour remettre à plat les choses.

Question des commissaires

Un commissaire (L) s'interroge au sujet de la prochaine mise en place de l'accueil continu. M. Mauris indique être actuellement en attente de la directive que le Grand Conseil et le Conseil d'Etat formuleront. Il sera très probablement nécessaire d'élargir les prestations et de travailler en collaboration avec le GIAP. Les coûts augmenteront très probablement. M. Boggio précise qu'un groupe de travail a été constitué dans le but d'étudier les projets de coordination entre le GIAP et la FASE. Il s'agit aujourd'hui de démarches expérimentales mais dès 2012-2013 de vrais projets vont être développés et ce n'est qu'à ce moment-là qu'une information sera donnée aux parents.

Un commissaire (V) s'inquiète de ce qu'il adviendrait si la subvention que reçoit la FASE n'évoluait pas ainsi que de la reconduction éventuelle des restrictions financières de l'année dernière. M. Mauris explique que le retrait de l'Etat n'est pas à l'ordre du jour car la FASE travaille globalement sur l'ensemble du canton et non pas commune par commune. Le canton poursuit une politique de la jeunesse et doit avoir une vision globale par le biais d'observatoires sur le terrain. Les communes quant à elles financent des projets dans le domaine de l'intergénérationnel, ce qui n'est pas le cas de l'Etat. Enfin M. Mauris insiste sur le fait que l'objectif est de mettre en place un mode de financement pérenne.

Une commissaire (S) demande comment sont répartis les moyens financiers entre les maisons de quartier et comment celles-ci ont réagi face à la baisse des budgets. M. Mauris explique que la dotation est faite sur une base historique et qu'il serait opportun de mettre en place des règles de répartition plus transparentes. La FASE, qui n'a pas de capital propre, y travaille actuellement. Pour ce qui est des réactions des maisons de quartiers aux restrictions budgétaires, M. Mauris rappelle que la décision de répartir la charge entre tous les centres avait été prise en concertation avec tous les partenaires. Ainsi les centres ont dû se réorganiser, mais aucun n'a fermé. Un petit budget de secours avait cependant été prévu pour aider les plus petites maisons de quartier à encaisser cette baisse.

A la demande d'un commissaire (MCG), MM. Mauris et Boggio expliquent qu'un animateur a un niveau HES alors que le moniteur est en

appui sous la supervision d'un animateur. Les moniteurs sont généralement des personnes en formation dans le domaine social ou des personnes intéressées par la question. L'animateur est rémunéré 55.- de l'heure et moniteur 32.-. Un commissaire (Libéral) demande quelques précisions. MM. Mauris et Boggio indiquent qu'un moniteur de la FASe a la responsabilité de huit enfants au maximum, alors qu'un animateur est en charge de quatre moniteurs. En revanche, un moniteur GIAP a la charge de douze enfants au maximum. A terme, et en particulier avec la mise en place de l'accueil continu, les besoins en encadrement ne sont pas connus. En effet, la précarité augmente, de nouveaux quartiers se développent, de nouvelles habitudes émergent et de nouveaux besoins vont apparaître. C'est au Grand conseil de poser le cadre.

A la question d'un commissaire (R) qui demande si les pétitions présentées sont pertinentes, M. Mauris répond par la négative car les dotations sont repourvues. En revanche, la question du financement pour l'avenir reste ouverte.

Le Président remarque que tout en reconnaissant que leur pétition est dépassée les pétitionnaires se posent des questions sur l'avenir. Il se demande donc si ce questionnement ne découle pas de problèmes internes et d'un manque de confiance dans la direction. M. Mauris rappelle qu'il y a un projet de gouvernance en cours avec une convention tripartite, ce qui permettra de clarifier les rôles. La FASe a 4500 bénévoles et M. Mauris craint de les voir partir si l'on ne parvient pas à les valoriser et si l'environnement de travail devient trop administratif. Il ajoute encore, en réponse à une question d'une commissaire (S), que ces bénévoles œuvrent au niveau des associations et de leurs comités. 10% d'entre eux sont très actifs, les autres venant en appui.

Audition de M. Charles Beer, Conseiller d'Etat

M. Beer déclare que ces deux pétitions sont sans objet et que les diminutions ont été corrigées à l'instar de ce qui s'est passé dans les autres maisons de quartier. Au-delà de l'aspect ponctuel soulevé par ces pétitions, il est question d'un problème de financement et de gouvernance. De 1999 à 2011, l'État a augmenté de 83% son appui, notamment via l'UAP (Unité d'assistance éducative personnelle). En outre, la FASe a été confrontée à des décisions mettant en cause les mécanismes salariaux. L'évolution du financement a été problématique mais a pu être assumé par le FI (Fonds intercommunal). Le projet de gouvernance a par ailleurs été modifié grâce à la loi de 2008 qui améliore les synergies et rénove les statuts. Toutes les communes ne participent pas au dispositif et la répartition de la participation des communes et de l'État doit être revue. M. Beer conclut en mentionnant

que la FASE a été l'une des institutions les mieux dotées dans une période difficile.

A la question d'un commissaire (L), relative à la prochaine mise en place de l'accueil continu, M. Beer répond que le pilotage va se complexifier et les champs d'interventions encore évoluer afin d'avoir une plus grande clarté en termes de gouvernance et de pérennité du financement. Il ajoute qu'un groupe de travail travaille sur la question depuis trois mois.

Discussion des commissaires et vote

Un commissaire (L) se déclare partagé entre la perspective d'un dépôt de ces pétitions et un renvoi au Conseil d'Etat car il pense que le problème évoqué resurgira dans deux ans. Il craint de nouvelles pétitions sur ce sujet et rappelle en outre que les associations attendent un signal politique et il signale qu'il ne faut pas non plus décourager les bénévoles. Il mentionne encore que si l'on ne s'occupe pas des jeunes, ce sera la police qui s'en chargera. Au vu du développement économique, de plus en plus de femmes doivent travailler et les transports publics sont devenus insuffisants pour déplacer correctement les enfants. Le délai pour régler la question de financement de la FASE semble donc bien court..

Un député (V) déclare partager ces propos très sensées et ajoute qu'il est important de montrer une direction et d'éviter des problèmes supplémentaires à l'avenir.

Un commissaire (R) déclare que, stricto sensu, il n'est pas possible de renvoyer ces pétitions au Conseil d'Etat. Il convient donc de les déposer et éventuellement d'envisager une autre démarche.

Un commissaire (R) renchérit en indiquant qu'on ne peut pas s'inquiéter du budget de chaque activité dans chaque domaine. Il suffit de faire un rapport rendant attentif sur la question. Il ajoute qu'il est nécessaire de demander aux commissaires de la Commission des finances de faire un retour dans les caucus. Il finit en rappelant que la situation au sein de la FASE s'est grandement améliorée.

Un commissaire (L) déclare partager l'avis des Radicaux, ajoutant qu'il serait nécessaire d'écrire à la Commission de contrôle de gestion pour qu'elle se saisisse de cette question.

Un commissaire (UDC) se déclare en faveur du dépôt en remarquant que la Commission des finances peut également se pencher sur le sujet. Il rappelle que le canton ne sera pas toujours bénéficiaire comme c'est le cas actuellement. Un commissaire (MCG) se demande si une motion ne serait pas

une démarche intéressante. Il pense par ailleurs qu'un dépôt de ces pétitions suffit.

Un commissaire (MCG) évoque la dernière séance plénière en signalant que M. Beer s'est engagé à régler ces problèmes. Il ajoute que les soucis financiers ont pour le moment été réglés et que la FASE sera financée normalement par la suite.

Une commissaire (S) rappelle que les Asters demandent plus d'heures depuis des années et qu'il est évident que le problème n'est pas réglé dans le fonds.

Suite à ces auditions et ce débat le Président ouvre le vote, pétition par pétition.

Le dépôt de la pétition P 1756 est accepté :

En faveur : 10 (2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

Non : 4 (2 S, 2 Ve)

Le dépôt de la pétition P 1763 est accepté

En faveur : 10 (2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

Non : 4 (2 S, 2 Ve)

Mesdames et Messieurs les députés, la commission des pétitions vous demande d'accepter le dépôt de la pétition 1756 et le dépôt de la pétition 1763.

Pétition

(1756)

pour que la FAS'e ait des moyens financiers supplémentaires

Mesdames et
Messieurs les députés,

Par la présente, le comité de gestion du Jardin Robinson de Balexert demande que cesse l'hémorragie des restrictions budgétaires imposées à la FAS'e (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle). En effet, 10% de perte de poste animateur additionnés à 2 mois sans remplacement ont forcé le comité de gestion de l'association à prendre des mesures drastiques, à savoir : la fermeture des lieux les mardis et samedis de septembre à décembre 2010.

Il nous est difficile de ne pas réagir lorsque les mesures d'économie se reportent sur des enfants.

Nous demandons au Grand Conseil d'accorder à la FAS'e des moyens financiers supplémentaires pour que cessent immédiatement ces restrictions et permettre ainsi d'assurer un accueil de qualité auprès des enfants du Jardin Robinson.

D'avance nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre action qui se révèle tous les jours nécessaire à la vie de notre quartier et par là-même à cette pétition.

N.B. 148 signatures
*p.a Pour le comité de gestion
de l'association du Jardin
Robinson de Balexert*
M^{me} Danielle Vallotton
Présidente
Avenue de Crozet 39
1219 Châtelaine

Pétition

(1763)

pour la restitution de la totalité du temps de travail d'animation de la Maison de quartier Asters-Servette

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Maison de quartier Asters-Servette est une association, gérée par un Comité de citoyens et citoyennes bénévoles, qui emploie au quotidien une équipe d'animatrices, d'animateurs, de monitrices et du personnel administratif et technique. Elle est un partenaire de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (« FASE »). Son secteur d'influence, en termes de quartiers, touche potentiellement 25% de la population de la Ville de Genève.

A travers ses activités, la Maison de quartier se veut un lieu d'accueil convivial, de rencontres et d'échanges, destiné à toutes les populations du quartier (enfants, adolescents, adultes) quels que soient leur origine, leur appartenance religieuse ou sociale et ayant pour but le renforcement du tissu social. Quelques activités : centres aérés, accueil enfants et adolescents, suivi de jeunes en difficultés, thé-contact, ateliers pour adultes, organisation de fêtes, prêt de salles.

Or, pour des raisons d'économies budgétaires, la FASE a imposé à la Maison de quartier une diminution de son temps de travail de 15% d'animation dès 2010, avec pour conséquence une réduction des activités, et ce dans un quartier dont la population ainsi que ses besoins sont en constante augmentation.

Aussi, nous, signataires de la présente pétition, demandons au Grand Conseil, au Conseil d'Etat, au Conseil municipal et au Conseil administratif de la Ville de Genève le maintien des activités proposées par la Maison de quartier et, donc, la restitution de la totalité des heures de travail.

N.B. 690 signatures
*p.a Association de la Maison
de Quartier Asters-Servette
M. Victor Marante
47, rue Schaub
1202 Genève*

Date de dépôt : 10 mai 2011

RAPPORT DE LA MINORITÉ SUR LA P 1756

Rapport de M. Miguel Limpo

Mesdames et
Messieurs les députés,

En septembre 2010, la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) a dû prendre des mesures d'économies qui prévoyait en cas de départs, une baisse des dotations des centres, un délai de latence avant un remplacement et 4% de diminution de la dotation des heures moniteurs. Ainsi, la FASe avait supprimé 10% des postes d'animateurs au Jardin Robinson de Balexert (Vernier). A cette diminution de poste, s'en est ajoutée une autre de 10% en janvier 2011. Pour faire face à ces coupes, le Jardin Robinson avait alors été contraint de réduire les heures d'ouverture le mardi après-midi et de restreindre également les prestations le lundi afin de pouvoir s'adapter à cette réduction.

Le Jardin Robinson de Balexert est à l'image d'autres maisons de quartier du Canton (à ce jour 43 associations) une structure qui a comme objectif d'offrir un service fort et encadré à des enfants (4 à 12 ans). Le personnel travaille selon des horaires variables. Le comité de gestion repose sur des bénévoles. Les sources de revenus sont faibles puisque les parents ne versent que des sommes symboliques qui ne permettraient pas à l'institution de fonctionner. La Ville de Vernier verse une subvention de 85'000 francs et participe financièrement à l'encadrement.

Les auditions des représentants de la FASe et du Conseiller d'Etat Charles Beer ont montré que la problématique soulevée par les pétitionnaires avait pu être réglée en partie. Grâce à un soutien annuel exceptionnel du Fonds Intercommunal de l'Association des communes genevoise, 970'000.- ont été libérés pour pallier sur deux ans à ce manque de financement qui a affecté de nombreuses maisons de quartier du Canton. Les prestations de l'ensemble des maisons de quartier ont depuis été rétablies. La commission des pétitions a dans ce sens reçu des explications complètes.

Pour une minorité de la commission, le financement des activités de la FASe et de ses centres n'est de loin pas assuré à partir de 2012. L'accueil

continu et un élargissement des prestations, notamment dû aux nouveaux quartiers en construction, aux nouveaux besoins sociaux et aux développements de passerelles entre le sport et le social sont autant d'enjeux qui nécessiteront une augmentation importante de la subvention accordée à l'institution. L'exécutif cantonal chargé de présenter un nouveau contrat de prestations au Grand Conseil pour la période 2012-2016 a jusqu'ici donné très peu d'assurances quant à ce développement plus que souhaité. Les représentants de la FASE reconnaissent qu'à ce jour des discussions ont démarré pour assurer un budget à l'ensemble de ses activités.

En plus de l'intégration de ces nouveaux besoins, le nouveau contrat de prestations devra clarifier les questions de financement des structures qui ne suivent pas toujours une logique cantonale, mais qui se basent souvent sur un historique et des négociations entre les communes et la FASE. Ces différences rendent le financement peu identifiable par la multiplication des intervenants. Un projet de financement est discuté actuellement au sein d'une commission tripartite (État - Communes - ACG) afin de résoudre ce problème.

Ces inquiétudes sur l'avenir des prestations offertes par la FASE à travers notre Canton ont poussé une minorité de la commission des pétitions à souhaiter le renvoi de la présente pétition au Conseil d'État afin de respecter la volonté des pétitionnaires de « stopper l'hémorragie ». En dehors de ce qui s'est passé l'année dernière, il apparaît que d'autres maisons de quartier demandent depuis des années une augmentation de ressources pour faire face à une augmentation avérée des besoins. Les maisons de quartier sont un outil indispensable de cohésion sociale et nécessite un investissement durable et ambitieux de l'État. Une majorité de la commission des pétitions a malheureusement considéré que l'ensemble des demandes de cette pétition avait été réglées et a décidé de déposer la P 1756 sur le bureau du Grand Conseil (2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG).

De nombreuses questions restent en suspens. Afin d'avoir des garanties sur les prestations offertes par la FASE à travers le Canton et pour toutes les raisons susmentionnées, la minorité de la commission des pétitions (2 Verts et 2 Socialistes), vous demande de renvoyer cette pétition au Conseil d'État.

Date de dépôt : 10 mai 2011

RAPPORT DE LA MINORITÉ SUR LA P 1763

Rapport de M^{me} Irène Buche

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les Verts et les Socialistes se sont opposés au dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil et en ont demandé le renvoi au Conseil d'Etat, car ils estiment que ce dernier doit apporter des réponses aux préoccupations légitimes des pétitionnaires, ce même s'il est vrai que l'objectif premier de la pétition a été atteint début 2011 avec le rétablissement des heures de travail perdues en 2010, grâce à une contribution financière extraordinaire de l'Association des communes genevoises pour 2011 et 2012.

Le caractère extraordinaire de cette contribution démontre toutefois bien que la situation est particulièrement fragile et que les préoccupations des pétitionnaires restent d'actualité, vu les incertitudes face à l'avenir.

Les représentants des 690 pétitionnaires ont expliqué à la Commission les différentes raisons du maintien de leur pétition, soit notamment que :

- Au moment où le Conseil de fondation de la FASE a décidé fin 2009 de prendre des mesures d'économie pour 2010 (notamment avec la diminution du temps de travail des moniteurs et des animateurs), la Maison de Quartier Asters-Servette était déjà en sous-dotation et l'équipe d'animation effectuait régulièrement de nombreuses heures supplémentaires, difficiles à récupérer.
- Cela fait de nombreuses années que la Maison de Quartier alerte la FASE et la Ville de Genève sur l'insuffisance de la dotation en personnel, au vu de la charge toujours plus lourde qui lui incombe et de la très forte demande, à laquelle la Maison de Quartier ne peut pas répondre intégralement.
- Les maisons de quartier répondent à des besoins essentiels de la population et ont en particulier pour buts de promouvoir et d'entretenir le lien social, de lutter contre l'exclusion, d'aider à l'intégration, de faire de la prévention auprès des jeunes, d'aider à l'autonomie et de développer la

créativité, ce sur la base de valeurs telles que le respect, la confiance, l'écoute, le partage et la solidarité.

- La Maison de Quartier Asters-Servette travaille en réseau avec de nombreuses associations du quartier, les écoles de Trembley, Liotard et Geisendorf, ainsi que les Cycles d'orientation de Budé et de Montbrillant. Elle soutient des associations dans l'organisation d'événements (« la Ville est à vous » notamment) et co-organise en outre d'autres événements avec les écoles (promotions). Les animateurs effectuent le suivi individuel de jeunes en difficultés en lien avec leur famille et assurent une permanence d'accueil et d'information du mardi au vendredi.
- La situation de la Maison de Quartier Asters-Servette est particulière, parce qu'elle se situe dans un très grand quartier (Servette, Grand-Pré, Vermont, Moillebeau, Nations, Liotard, Geisendorf, La Forêt et Petit-Sacconnex), qui englobe environ 20 % des habitants de la Ville de Genève. Cette population ne fait qu'augmenter. Or, la rive droite est clairement sous-dotée en moyens socio-culturels.
- Il existe donc à l'heure actuelle des besoins non satisfaits. D'autre part, rien ne permet pour l'heure de garantir que la situation de 2010 ne se reproduira pas à l'avenir, en particulier à partir de 2013.
- La pétition a été déposée à la fois au Grand Conseil, au Conseil d'Etat, au Conseil municipal et au Conseil administratif de la Ville de Genève. Seule la commission des pétitions du Conseil municipal de la Ville de Genève y a donné suite, ce au mois de décembre 2010, en se prononçant en faveur d'un renvoi au Conseil administratif. Quant au Conseil d'Etat et au Conseil administratif, ils n'ont pas réagi à ce jour.

Au vu de ce qui précède, nous estimons qu'il est nécessaire d'examiner cette pétition à la lumière des préoccupations légitimes des pétitionnaires pour l'avenir. La réalité de ces préoccupations générales quant à l'avenir de la FASE et des maisons de quartier a d'ailleurs été reconnue par l'ensemble des commissaires, leur vision divergeant sur la suite à donner à la pétition (dépôt sur le bureau du Grand Conseil ou renvoi au Conseil d'Etat). Même si le DIP a indiqué être en train de plancher sur ces questions, nous demandons le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat, pour qu'il puisse examiner les préoccupations des pétitionnaires dans un sens plus large pour l'avenir et y donner les réponses adéquates.